

Paris, le 1^{er} octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AvoSial engage une réflexion globale sur les évolutions du droit du travail « post-Covid19 »

Premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social avec plus de 500 adhérents, AvoSial vient de créer deux nouveaux groupes de travail dans le but de formuler des recommandations concrètes d'évolution du droit du travail. Dans un contexte socio-économique difficile, il s'agit de mettre à profit l'expertise de ses membres pour relever le défi de la simplification et de la sécurisation de l'environnement juridique des entreprises et de l'ensemble des actifs.

Un acteur déjà reconnu dans le débat public

Formuler des propositions pour améliorer le droit du travail est dans l'ADN d'AvoSial depuis sa création en 2004. A la fois experts et praticiens du droit social, les membres de ce syndicat se réunissent en commissions thématiques pour travailler sur les sujets d'actualité et formuler des recommandations concrètes, issues de leur pratique professionnelle quotidienne auprès des entreprises.

En avril 2017, les adhérents d'AvoSial avaient diffusé aux candidats à la présidentielle 15 propositions ambitieuses, muries pendant plusieurs mois, sur les thématiques « libertés et entreprise », « contrat de travail », « dialogue social », « licenciement et restructuration » et « contentieux ». Certaines ont été reprises, en intégralité ou partiellement par le législateur : création d'une Instance Unique de Représentation du Personnel apte à négocier les accords d'entreprise, suppression de l'obligation de reclassement hors Entreprise, suppression des sanctions pénales en droit du travail, au profit de sanctions civiles.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, sociale et économique, il est plus que jamais nécessaire de continuer à innover pour simplifier et sécuriser le droit du travail, au profit des entreprises et de l'ensemble des actifs. AvoSial entend donc mener dans les prochains mois une réflexion approfondie pour identifier les points de blocages persistants rencontrés sur le terrain et formuler des propositions concrètes.

Les nouveaux enjeux du droit du travail post-Covid 19

La crise sanitaire a provoqué des évolutions majeures dans la vie des entreprises qu'accompagnent au quotidien les adhérents d'AvoSial. Ainsi, le télétravail est devenu une réalité quotidienne pour beaucoup de salariés, ce qui soulève quantité de questions juridiques quant à la prévention des risques, à l'organisation du travail, à la déconnexion, à la prise en charge des outils de travail...

Les questions relatives aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux RPS et à la responsabilité de l'employeur redeviennent le quotidien des avocats.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises en difficulté ont eu ou auront besoin de recourir à de l'activité partielle pour adapter leur temps de travail au niveau d'activité et ce parfois sur le long terme (accords APLD). De nombreuses entreprises doivent réviser leur temps de travail et ses modalités de contrôle. Plus largement, le droit conventionnel doit servir à ajuster les statuts sociaux découlant des accords collectifs, voire même des contrats de travail (APC) et permettre de gérer les sureffectifs par des dispositifs négociés (GPEC/RCC) ou dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi.

Enfin, des questions anciennes et particulièrement sensibles comme celles relatives au prêt de main d'œuvre et au marchandage réapparaissent tandis que des interrogations nouvelles portant par exemple sur les actions de groupe deviennent des enjeux cruciaux pour les entreprises.

Pour répondre à ces questions stratégiques, AvoSial se mobilise à travers la création de deux nouveaux groupes de travail qui devront être des forces de propositions sur les changements souhaitables. En parallèle, d'autres commissions travaillent déjà sur la réforme des régimes de retraites et l'assurance chômage, la pénibilité, l'inaptitude et la santé au travail, les experts du CSE ou encore sur le statut et la protection sociale des professions émergentes (employés de start-ups, autoentrepreneurs, travailleurs de plateformes).

Pour enrichir leurs travaux, les membres d'AvoSial s'appuient sur la diversité de leurs expériences d'accompagnement des entreprises : tailles, secteurs d'activité et localisations très variés. Le syndicat connaît en effet un fort déploiement non seulement à Paris mais aussi sur l'ensemble du territoire. Avec une telle progression de ses effectifs et un regard aussi privilégié sur la diversité des entreprises françaises, AvoSial ne peut que consolider son positionnement d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur ces sujets à fort impact social.

« La crise du Covid-19 a déjà eu des conséquences profondes sur la vie des entreprises : elle les met parfois en difficulté, mais elle contribue aussi à accélérer des changements déjà présents comme l'augmentation de la place du télétravail. Dans ce contexte sensible, il est donc d'autant plus important de simplifier et de sécuriser le droit pour fluidifier et apaiser les relations de travail. Le but de notre syndicat est de mettre notre expertise à profit non seulement des entreprises mais aussi de l'ensemble des actifs. », résume Nicolas de Sevin.

Contact presse : Eugénie Boullenois
Agence Droit Devant
Tel.: 01 39 53 53 33 - boullenois@droitdevant.fr

À propos d'AvoSial

Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble plus de 500 membres à travers la France.

AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises.

www.avosial.fr